L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 JANVIER 1870. 43e année—Vol. XLIII

DUFOUR & LIMET,

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 22 JANVIER 1870.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un terrain situé dans le Premier District, dans l'ilot borné par les rues Poydras, Perdido, Ste Adeline et Madeleine, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Par F. J. Spear, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles—sept terrains avec bâtisses, à Macdonoghville; deux terrains avec bâtisses, rue Laurel, Quatrième District; un terrain avec bâtisses, rue St Philippe, et un autre terrain, avec bâtisses, rue St Philippe. De plus, un terrain avec bâtisses, rue Villeré, Troisième District, et un autre rue Conery, Quatrième District.

Par S. Gelneault, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles—une maison en bois, encoignure Urquhart et Franklin, une autre maison, rue des Français; une autre maison sur le Promenade Gorondelet; et trois autres rues Français et Urquhart. Aussi, une propriété de valeur rue St Claude ou Moss-Enfants; et une jolie propriété encoignure Union et Grands-Hommes.

Par E. Roger & Co., à leurs salles d'encan, Vieille Levée—bottes, souliers et marchandises.

Par D. E. Morphy, 47 rue des Magasins—chevaux, bœufs, chariots de York, grandes roues.

Par B. J. Montgomery—à 10 heures, 213 et 215 Gravier—mulets, chevaux, juments, buggies, &c. Et à sa salle d'encan 87 Camp, meubles, tableaux, &c.

Par J. Bejan Jr.—aux écuries de F. Lisez, rue Gravier—chevaux, mulets, buggies, &c.

Par O' Valeton, 46 Notre-Dame—Commutation.

Par Eug. Tourné, 95 Vieille-Levée—3 grandes faïences et verreries.

Par F. Fernandez, 36 Chartres—articles de fantaisie et magnifiques rideaux.

Par Vincent & Co., à leurs salles d'encan, 82 et 84 de la rue de la Douane—Habillements, lingerie, chapeaux et parapluies.

Par Joseph Hale, au No 66 de la rue de la Douane—coutellerie de table et de poche, portefeuille, ciseaux, pipes, marchandises variées, chapeaux, etc.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—arrivée de Turquie sur la Levée, au pied de la rue Clay, lait—[illegible].

☞ Achetez vos commestibles et chocolats chez M. Bruno Turcke, 93 Vieille-Levée

☞ Achetez vos Stoves, Batterie de cuisine, Ustensiles de ménage et Ferblanterie, chez C. L. CHAPOTEL, angle des rues Bienville et Bourbon. ☞

ATTENTION.

☞ Propriété améliorée à l'encan, par le shérif.

Nous appelons l'attention du public sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, d'un terrain situé sur la continuation de la rue Claiborne, entre celles Poydras et Perdido. Premier District, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Voir aux annonces.

ATTENTION!

Eugène Tourné vendra, à 11 heures A. M., 3 crates faïence assortie, en débarquement de la barque Ponce. Vente sans limite.

ATTENTION!

L'attention particulière des capitalistes et de ceux qui pourraient avoir besoin de résidences, est appelée sur la vente de propriétés qui doit se faire par le ministère de Placide J. Spear, encanteur, aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles:

Une propriété rue Conery;

Une [illegible] encoignure Laurel et Pleasant;

Une [illegible] rue Huitième, entre Laurel et Fulton;

Une [illegible] rue St Philippe, entre Dauphine et Bourgogne;

Une [illegible];

Une [illegible] rue Villeré, entre Columbus et Laharpe;

[illegible] lots de terre à McDonoghville, rive droite du fleuve Mississippi.

[illegible] cette dite vente, sans limites, pour [illegible] des détails et conditions, voir les annonces [illegible].

☞ M. D. E. Morphy appelle l'attention du public et des négociants sur la vente de chariots, [illegible], voitures à moitié annoncée pour aujourd'hui, à la Bourse.

Mais, Mulets.—L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan de 50 mules de mules [illegible] par le ministère de M. D. E. Morphy, pour aujourd'hui, à 10 heures du matin.

THEATRES.

Aujourd'hui, Samedi.

OPÉRA—A midi, Le Postillon de Lonjumeau et un divertissement. Le soir, Faust avec danses.

ST CHARLES—Aladin et the Little Rebel.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Représentations à midi et le soir avec la troupe Leffingwell.

VARIÉTÉS—M. Jefferson dans Rip Van Winkle.

CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

L'Admission de la Virginie.

Pauvre Virginie! Mère des Etats de l'Union! Patrie des Washington, des Jefferson, des Madison, des Lee et de tant d'autres patriotes illustres et purs! On lui marchande sa réadmission dans l'Union. Des pleutres comme MM. Wilson et Morrill, des renégats comme M. Drake, se permettent de lui imposer des conditions, et de déterminer ce que sera ou ne sera pas sa constitution. L'Etat qui a le plus fait pour l'indépendance des colonies, qui a fourni à l'Union sept présidents, les ministres les plus éminents, les généraux les plus renommés, qui a été le berceau de la grande république américaine, en est réduit, après avoir gémi sous le talon de botte d'un militaire, à attendre, en suppliant, à la porte du Congrès, que les avocats rebelles de la Nouvelle-Angleterre aient statué sur son sort.

Quelle chute et quelle décadence, non pour la Virginie vaincue et désarmée, mais pour la République qui permet de pareilles iniquités! Il fut un temps où les sénateurs et les représentants yankees étaient bien la conscience de leur vilenie [illegible] [illegible] lâches pour hésiter à réadmettre dans les conseils de la nation les mandataires de la Virginie. Ils avouent ainsi à quel point ils redoutent de se trouver face à face avec les descendants de ces hommes d'Etat, de ces orateurs dont l'éloquence a si souvent fait retentir les échos du Capitole. Ils craignent de fournir aux opprimés l'occasion de flageller leurs vices, leur hypocrisie et leur tyrannie.

Il y aura bientôt cinq ans que les 50,000 soldats, débris des armées de la Confédération, ont déposé les armes devant le million d'hommes qu'a commandé Grant, et la reconstruction n'est pas plus avancée qu'au premier jour. Cinq années de paix n'ont pas mieux que quatre années de guerre acharnée, réussi à cimenter de nouveau l'union des Etats. Ce ne sont plus les rebelles, comme on les appelait, qui font résistance à la restauration de l'Union, ce sont les représentants des vainqueurs. Mais les radicaux ont beau tourner et retourner leur plan de reconstruction sous toutes les faces, ajouter précautions sur précautions, exiger garanties sur garanties, ils ne sont jamais satisfaits, car leur sort est là, inévitable, qui les frappe de terreur. C'est en vain qu'ils torturent les constitutions, qu'ils entassent injustices sur illégalités, le Sud réussissent pas à radicaliser le Sud. L'élément blanc, qui possède l'intelligence, la richesse, l'énergie, les vertus viriles, et qui possédera [illegible] peu le nombre, finira par l'emporter sur l'élément noir, et [illegible] noir lui même ne tardera pas à échapper aux radicaux.

Essayer de forcer le Mississippi de remonter à sa source ne serait pas une entreprise plus insensée que celle qui occupe, en ce moment, toute l'attention de la majorité congressionnelle. Vouloir maintenir la suprématie de quatre millions de noirs émancipés par quelques milliers d'aventuriers, sur une population de huit millions de blancs, sous l'hypocrite prétexte de faire triompher certaines doctrines égalitaires, est une œuvre contraire aux lois invariables du progrès, à la cause de la civilisation, et les difficultés que rencontrent à chaque pas ceux qui ont follement tenté de l'accomplir doivent leur faire pressentir une défaite honteuse.

Rien de pareil n'a été imaginé par les despotes les plus haineux, et ce sera un objet de scandale et d'étonnement éternel pour les générations à venir, que cette conduite aussi monstrueuse qu'illogique, du parti que la guerre a mis en possession du pouvoir. La politique du Congrès fédéral à l'égard de la Virginie et de la Georgie est plus qu'anti-républicaine, inconstitutionnelle et tyrannique, elle est au non-sens gouvernemental, une main dresse qui n'a guère de parallèle dans l'histoire que l'oppression de l'Irlande pendant neuf siècles par l'Angleterre. La totalité que le Congrès actuel s'est arrogée sur les Etats du Sud ne pourra durer éternellement, mais il la législation laissé, à l'aide de laquelle elle s'applique, ne laisse avoir qu'une durée éphémère, n'en est pas de même des germes de haine et de discorde qu'elle aura semés dans les populations méridionales. Le parti radical aura plus efficacement travaillé à la séparation du Nord et du Sud que n'ont pu le faire le triomphe définitif des armées confédérées.

Le jour viendra où tous les comptes devront être réglés du Sud au Nord, au nom et la Nouvelle-Angleterre devra dans ce tableau. L'Union le [illegible] de ses éléments, une branche pourrie et corrompue, comme la cause de toutes les discordes et comme la source de tous nos maux. C'est l'esprit puritanique du partisanisme hypocrite de cette région qui a inspiré la législation actuelle et qui gangrène les mœurs politiques dans toute l'Union. La réaction qui ne saurait manquer de s'opérer contre ce mal contagieux dans toutes les contrées, et des hommes. Un grand parti fidèle ne peut naître, dans le premier siècle de son existence, victime d'un pareil mal. La crise qu'il traverse doit être à peu accablé de la génération actuelle ne disparaîtra pas sans cette fois du Temple les [illegible] qui s'y sont installés.

MORT DU PIANISTE GOTTSCHALK.—Le télégraphe annonce que le célèbre pianiste, Louis Gottschalk, est mort au Brésil. C'est dans un concert, en exécutant un morceau, qu'il est tombé frappé probablement par une attaque d'apoplexie; il a été alité trois semaines et il a succombé aux suites de cette attaque. M. Gottschalk était né à la Nile-Orléans et il avait fait mentir le proverbe en remportant de véritables triomphes artistiques dans sa ville natale. Sa réputation comme l'un des premiers pianistes de l'époque a été consacrée en Europe et dans les deux Amériques par des milliers de concerts. Depuis quelques années il parcourait les Etats de l'Amérique du Sud et il avait tour à tour charmé les dilettanti du Pérou, du Chili et du Brésil. C'est dans ce dernier pays, à Rio de Janeiro, qu'il vient de terminer jeune encore, une carrière artistique bien remplie. Gottschalk s'était fait connaître comme compositeur aussi bien que comme exécutant.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Aujourd'hui samedi à midi précis, représentation matinée: Le spectacle se compose du Postillon de Lonjumeau, opéra-comique en trois actes, d'Adam, et un divertissement dans lequel danseront Milles Billon, Pépita, Keilt et Noelly et M. Charles.

Représentation ordinaire du soir, Faust, grand opéra en cinq actes et neuf tableaux, musique de Gounod, chanté par MM. Michot, Dumestre et Théry, Mmes Dupuy et Dumestre. Danse, Milles Billon, Pepita et Noelly. Les plus grands soins ont été donnés, nous dit-on, aux études de Faust, et cet ouvrage promet de fournir une série de belles représentations. Nous en acceptons volontiers l'augure pour l'Association, les artistes et le public. M. Michot chante le rôle de Faust, dans lequel il a conquis au théâtre lyrique la haute réputation dont il jouit. Ce n'est pas là un des moindres attraits de la reprise. La salle est entièrement louée pour samedi, et il ne reste déjà que fort peu de places pour la deuxième représentation.

Demain dimanche: Les Invalides du Mariage, comédie en trois actes, Les Meuniers, ballet comique en un acte; Madame est couchée, vaudeville en un acte.

OPÉRA ALLEMAND.—La troupe d'opéra allemand doit faire ses débuts dimanche prochain au Théâtre National par la Flûte Enchantée, opéra comique de Mozart. Les principaux artistes de la compagnie de M. Grau sont mesdames Johannsen, Jackson, Dziuba; MM. Franz Himmer, Habelman, William Formes et Heinecke. Cette troupe d'opéra allemand doit jouer successivement Freyschütz, Martha, La Dame Blanche, La Juive, Don Juan, Fidelio.

L'ŒUVRE DU BON PASTEUR.—Peu d'œuvres sont aussi méritoires que celle-là. Aussi faut-il savoir gré au nobles femmes qui s'y dévouent et qui consacrent leur vie entière à rappeler au devoir de malheureuses créatures égarées par le vice et ses déplorables entraînements. Des dames du monde ont voulu aussi prêter leur concours actif aux sœurs du Bon Pasteur, et la Nile Orléans compte dans son sein une société dont les persévérants efforts ont largement contribué à soutenir et à raffermir l'œuvre. Elle a, à son tour, sollicité les bons offices du Rév. P. Chocarne, qui a consenti à mettre sa parole si éloquente et si persuasive au service de la société. Il prononcera donc un sermon de charité demain, dimanche, à six heures du soir, à l'église de l'Immaculée Conception, et il sera fait à cette occasion une quête au profit de l'œuvre du Bon Pasteur. Espérons qu'elle sera abondante.

L'ÉLOQUENCE DES CHIFFRES.—Démosthènes, Cicéron, Mirabeau, Chatham et Calhoun n'auraient pas sur certaines questions autant d'éloquence que les chiffres. Nous ne voulons citer, à l'appui de cette assertion, qu'un exemple, celui de l'armée de chiffres qui s'étalent d'une façon si séduisante dans l'une de nos colonnes. Avez vous dans votre poche vingt piastres, dix piastres, cinq piastres ou même deux piastres et demie dont vous ne sachiez que faire, voilà une occasion de les multiplier dans une proportion plus que centuple. La roue de la fortune tourne pour vous comme pour les autres, et si le numéro que vous avez pris à la Loterie de la Louisiane vient à sortir, et il y a une chance sur 45 pour qu'il sorte, vous pouvez avoir droit à l'un de ces gros lots énumérés dans la liste et allant de $50,000 à $2,000, ou à l'un de ces nombreux lots de $1000, de $500 ou de $200 qui seront le partage des moins favorisés. Etudiez attentivement cette colonne, car elle peut être le pilier sur lequel s'étaiera plus d'une fortune. Il y a deux cent quatre-vingt mille piastres de prime à partager. Qui veut en être?

LETTRE DU DR HUNTER SUR L'OZÈNE.—L'Ozène est une maladie qui affecte les membranes et les cartilages du nez et qui, outre les dangers qu'elle présente, offre de graves inconvénients à cause de l'odeur repoussante qu'elle donne à l'haleine. La lettre du docteur Hunter, publiée aujourd'hui dans nos colonnes, donne des explications très intéressantes sur l'origine, les causes et la marche de cette maladie, et ce qui est plus précieux pour les malades il indique les raisons pour lesquelles les traitements suivis pour la guérison de cette maladie sont si souvent inefficaces. Il fait ressortir la nécessité d'arrêter les développements d'un mal qui bien que local en apparence peut s'étendre aux voies sérieuses et devenir fatal.

HUILE.—MM. A. Carrière & Co., 21, rue Bienville, viennent de recevoir un envoi d'huile d'olive de choix. Voir l'annonce.

MM. OERMICHEN & POTHIER, l'importante maison de quincaillerie, encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée, vendent le célèbre fourneau CHARTER OAK. Les personnes désirant faire l'acquisition d'un de ces magnifiques fourneaux devront s'adresser chez eux. Ces messieurs ont aussi, dans leurs vastes magasins, un immense stock de quincaillerie et de fusils.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker laquelle a remporté le deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

CHRONIQUE LOCALE.

BAL DE LA COMPAGNIE DES POMPIERS DE JACKSON.—Un grand bal paré et masqué sera donné par cette Compagnie, ce soir, dans la salle des Odd Fellows.

SOIRÉE DANSANTE.—Ce soir, la Compagnie Allemande donnera une soirée dansante dans son local ordinaire, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse. Plusieurs prix de valeur seront présentés pour augmenter l'intérêt de la partie. Nous remercions la Compagnie Allemande d'avoir bien voulu nous adresser une invitation.

BAL DU CLUB SOCIAL DE MINERVE.—Nous avons reçu une invitation au premier grand bal masqué et calico que ce Club doit donner samedi soir, 29 janvier, dans la Salle Maçonnique, rue St-Charles. Nous remercions le Club de cette attention.

ESPÈCES RECOUVRÉES.—La Banque d'Amérique ayant recouvré les espèces qu'elle avait envoyées dans la Confédération pendant la guerre, a été assignée par M. Harris, de la maison Harris et Bidwell, par l'intermédiaire de l'agence duquel il est allégué que l'argent fut rendu à la Banque. La réclamation de M. Harris est représentée comme provenant d'un service de sauvetage qui donne droit à tant pour cent. Le procès qui est porté devant une cour de district donnera sans aucun doute, lieu à quelques intéressantes révélations.

RETOUR.—Le col. Casey, collecteur du port de la Nouvelle Orléans, est revenu de Washington, plus fort qu'auparavant. Sa position paraît désormais imprenable. Le col. Casey est le seul homme qui ait pu lutter avec avantage contre les ultra radicaux.

ACCIDENTS.—Un petit garçon, âgé de 8 ans, nommé J. Drews, a été renversé hier matin vers 9 heures, par une voiture de déménagement qui lui a cassé la jambe. Le conducteur de la voiture n'a pas été arrêté.

En passant au coin des rues Canal et Peters, devant la Douane, vendredi matin, M. Carew, un de nos plus respectables et anciens citoyens, a glissé et est tombé sur la banquette humide. Il s'est cassé le bras et s'est fait une forte contusion à la tête.

LE GRAND JURI.—Hier matin le Grand Juri a commencé une enquête sur le récent meurtre de la rue Carondelet. Vraisemblablement un rapport sur la base des témoignages donnés devant le magistrat instructeur.

OBJET VOLÉ.—Un nommé John Callis a été arrêté sur l'accusation portée par M. E. T. Dawson, d'avoir volé la montre qui est en sa possession. Le prévenu soutient qu'il a acheté la montre et que c'est son bien personnel, Callis n'en a pas moins été coffré.

BRULÉE.—Mme Siegel, rue Franklin, 111, qui s'était approchée un peu trop de la grille ou de son stove, pendant qu'elle faisait la cuisine, a vu sa robe prendre feu, accident qui lui a causé des brûlures graves, mais qui ne sont pourtant pas considérées comme fatales.

TRADUITS EN HAUTE COUR.—James Arthur, du Premier District, et Thomas Massey, du Troisième, ont été renvoyés devant la Cour Criminelle, pour vol.

Antony Cassini, du Deuxième District, a été requis de fournir caution, [illegible] de vol.

FEU.—Jeudi soir, vers 9 heures, une lampe à [illegible] fait explosion dans le magasin de marchandises sèches de M. Lemon, rue Dryades No 492, et y a mis le feu. Les flammes ont gagné beaucoup d'espace, [illegible] et dans ses efforts pour les étouffer, M. Lemon s'est fait aux mains des brûlures assez sérieuses. Finalement on s'est rendu maître du feu, et le dommage n'a été estimé qu'à $50.

VOL.—Avant-hier, dans la nuit, des voleurs sont entrés, en forçant une porte de la demeure de Mme Cooper, rue Franklin, entre les rues Gasquet et Perdido, et ont emporté des vêtements, du linge et un petit nombre de cuillers. On trouva que le [illegible].

AFFAIRE TROPPMANN.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

AUDIENCE DU 30 DÉCEMBRE 1869.

(Suite et fin.)

A deux heures et demie, Me Lachaud prend la parole.

Me Lachaud.—Troppmann m'a demandé de le défendre. C'est un devoir que je viens remplir devant vous. Ceux qui ignorent ce que c'est que la mission de la défense ont pu s'étonner de ma présence ici. Ils se disaient que des crimes aussi horribles ne pouvaient pas être défendus. Ceux-là confondent la justice avec la violence et la colère. Ils oublient que le législateur a voulu qu'à côté d'un cri inel il y ait toujours un défenseur. La loi, plus calme que l'opinion, s'est dit: La vérité ne peut être connue que quand cette vérité est cherchée froidement par le juge et la défense, et elle a compris que pour la découvrir il fallait tout d'abord s'éloigner du champ de carnage. Elle a dit à l'avocat: Vous serez à la barre; vous défendrez l'accusé avec votre conscience. C'est pourquoi le président de la cour, au début de chaque affaire, prend soin de rappeler aux défenseurs qu'ils ne doivent rien dire contre leur conscience.

Le droit et la liberté de la défense restent entiers. Quand nous venons devant vous, soyez persuadés que c'est avec honnêteté que nous cherchons la vérité avec vous.

Si jamais une affaire a nécessité la présence d'un défenseur, c'est bien celle-ci, dont Paris, la France, le monde entier, s'est occupé. De toutes parts on ne parle que de la nécessité de la répression. Tout à l'heure M. le procureur général vous demandait une répression implacable. Eh bien! moi je viens vous demander de ne point oublier le serment que vous avez juré, au début de la cause, d'examiner et de vous prononcer avec impartialité.

Enfermez votre conscience; ayez le courage d'attendre; je vais essayer de chercher la vérité, telle que je la comprends, bien entendu. Est-ce que vous croyez que je vais répéter tout ce qu'a dit Troppmann? Si vous le supposez, vous vous faites de ma profession une idée telle qu'elle serait alors le plus vil des métiers. Non! j'entends défendre l'accusé comme je le veux. Je suis son avocat, mais avant je suis son juge, sa défense m'appartient, mais j'en suis le maître. Je ne suis pas l'écho de l'accusé, je suis l'homme d'honneur qui ne dit que ce qu'il pense.

Qu'est-ce donc que cet homme accusé aujourd'hui d'avoir accompli un pareil crime? Voici deux mois que je le cherche, et je ne l'ai point encore trouvé.

Quelle est cette nature? est-ce un tigre? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est personne qui ne frémisse au souvenir de la scène de carnage qui a eu pour théâtre le champ de Pantin.

Quel est cet homme? Sa vie s'est passée auprès de sa famille. Il n'a jamais eu d'inconduite. Il ne fréquentait pas les cabarets. Il n'a jamais eu de ces distractions de cœur qu'on rencontre chez les jeunes gens de son âge; on ne lui a jamais connu de ces amourettes de village.

Quelle était sa distraction? Il n'en avait qu'une seule, la lecture des romans. Dans son enfance, dans son adolescence, on le voyait sombre, taciturne et ne se nourrissant que de ces lectures.

Et cependant cette nature si solitaire, si taciturne n'était point rebelle à tout bon sentiment. L'accusé a toujours eu un profond amour pour sa mère.

Ah! si vous voulez qu'il pleure, vous n'avez qu'à lui parler de sa mère. Oui, il adore sa famille. (Mouvement général.)

Troppmann, qui a écouté sans sourciller les paroles sévères du procureur général, ainsi que le récit fait par ce magistrat de la scène de carnage qui s'est passée à Pantin, paraît ému. Bientôt son teint, jusqu'alors blême, se colore visiblement, ses yeux s'humectent.

A partir de ce moment de la plaidoirie de son défenseur, Troppmann tient sa tête entre ses mains et tellement baissée qu'il disparaît entièrement derrière la balustrade. Quelques dames s'écrient presque en même temps: Oh! quel comédien!

Me Lachaud continue sa plaidoirie en faisant le plus grand éloge de la famille Kinck.

En examinant quelques paroles prononcées par Jean Kinck et diverses phrases qui se trouvent dans une correspondance échangée entre Jean Kinck et l'accusé, le défenseur déclare qu'il existe un point mystérieux sur le but réel du départ de Jean Kinck de Roubaix et de son voyage en Alsace. Ainsi, dans une lettre on trouve cette phrase: "Après votre arrivée, nous irons au château de Wattwiller; nous chambre sera prête, et nous y ferons ce que nous voudrons."

Que signifie ce mystère dont on veut s'entourer à Wattwiller, alors cependant que Kinck sera là entouré de toute sa famille?

Il n'est pas possible de dire qu'il y ait eu un accord complet entre Troppmann et Jean Kinck pour un voyage en Alsace, à Watwiller; pourquoi? Pour quelque chose que nous ne savons pas. Mais, en vérité, on ne fera croire à personne qu'il n'y avait pas eu une entente à propos d'un projet quelconque, ce n'est pas l'appât de ces placements de dix mille francs qui aurait suffi pour faire venir Jean Kinck à Watwiller.

On a trompé Kinck père, oui, on l'a empoisonné, oui! Je dis avec le ministère public: C'est horrible; mais enfin expliquez moi donc le mystère qui règne dans la phrase que je mettais tout à l'heure sous vos yeux!

Est il seul? seul-ils plusieurs? Tout est là, tout est là! Le monde entier a tressailli. Est-ce que la conscience de tous les honnêtes gens n'a pas besoin de s'édifier? Vous dites: c'est un menteur! Il ne peut pas compter sur la pitié! Suivant vous, il se serait dit: Mentons, mentons encore, c'est un moyen de prolonger mon existence.

Ah! M. le procureur général connaît bien peu l'accusé. S'il le connaissait comme moi, il saurait que, pour Troppmann, la mort n'est rien.

Les arguments de l'accusation ne reposent pas sur des bases sérieuses: Troppmann a menti, oui! Il a calomnié, oui!

Il y a eu dans le système de défense de l'accusé des variations, je le reconnais.

Il est arrêté au Havre: on n'avait pas encore découvert les cadavres de Jean et de Gustave Kinck. Il cherche à dissimuler la vérité. Il fait en cela ce que font tous les misérables, qui cherchent à se sauver au préjudice des innocents.

Mais, d'autre part, n'est-ce pas sur ses indications que on a découvert le cadavre de Jean Kinck? N'a-t-il pas déclaré: "C'est moi seul qui ai fabriqué le poison?" Personne ne pouvait le croire, et cependant la découverte du cadavre de Jean est un fait incontestable. Plus tard, Troppmann dit que, pour l'assassinat du père, il avait deux complices; pour celui de fils, trois complices, et pour les assassinats de Pantin, au complice.

Quels sont-ils?

Leurs noms, leurs noms? demandez-vous. Il ne peut pas vous les faire connaître. Pourquoi? Je l'ignore. Il a voulu ne les dire, à moi.

Je n'ai pas voulu les savoir. Je ne veux pas m'en faire le délateur.

Le ministère public prétend qu'il veut aller en Alsace pour s'échapper.

L'a-t-il demandé?

Dans tous les cas, n'est-ce pas sur ses indications que on a trouvé Jean Kinck?

On l'avait cherché en vain depuis plusieurs jours.

Avant cela, plus de trois cents, de cinq cents personnes avaient été employées à la recherche du cadavre; on avait été jusqu'à employer une somnambule. On cherchait encore quand il a tout indiqué; et c'est dans cette situation, messieurs, c'est à ce malheureux jeune homme qu'on refuse toute croyance!

J'ai fait assigner des témoins. Le ministère public vous dit: Il ne faut pas les croire. Et pourquoi donc? Parce qu'ils indiquent que ces complices doivent exister. On je me trompe bien, mais, pour une personne qui veut raisonner froidement, il ne peut y avoir certitude que Troppmann ait été seul.

Et, en définitive, qu'est-ce que cela me fait? que me fait-il? Les déclarations de l'accusé? Non. Ce sont les faits. Eh bien! tout ce qui a été dit à l'audience dénote que si cela est possible, cela n'est pas vraisemblable.

Est-il possible que seul il ait pu assassiner toutes ces victimes?

Pour Kinck père, il a pu être seul. Pour Gustave, il l'a pu également. Mais pour la famille, c'est impossible.

L'accusation dit: La science est avec moi, les médecins affirment qu'un seul homme a pu accomplir ces assassinats. Cela ne peut suffire. Qui vous prouve que cet homme a pu seul exécuter ces crimes?

Me Lachaud soutient que l'accusé, monté dans la voiture d'Aubervilliers à neuf heures moins quelques minutes, est arrivé aux Quatre-Chemins quelques minutes après. On dit que c'est lui. Il faut que ce soit lui. Mais il lui a fallu parcourir près de 5 ou 600 mètres pour arriver aux Quatre-Chemins; que fait-il? Il creuse une fosse qui a 3 mètres de long, d'une largeur de 60 centimètres et de 30 centimètres de profondeur. Combien de temps a-t-il mis pour creuser cette fosse? L'accusation prétend que, dans l'intervalle d'une heure et demie, il a pu faire la fosse, puis aller au chemin de fer du Nord chercher la famille. Si vous acceptez cela, messieurs, je m'incline; mais c'est plus qu'invraisemblable, c'est impossible.

Suivant l'accusation, plus tard l'accusé avait 10, dans l'espace de vingt à vingt-cinq minutes, faire 1,190 à 1,200 mètres avec la dame Kinck et ses deux enfants, assassiner ces trois victimes, puis revenir à l'endroit où l'attendait le cocher Bardot. Est-ce que cette courte durée de temps pendant laquelle Troppmann s'est absenté à ce moment ne vous indique point qu'il n'a pu accomplir seul les crimes qui lui sont imputés?

Selon l'avis d'un médecin qui a examiné les victimes, Troppmann aurait tué deux enfants d'un même coup; mais cela n'a pu être fait simultanément, et la preuve, c'est que l'un a été étranglé avec les mains, et l'autre avec un lien retrouvé autour de son cou. Mais s'il a ainsi étranglé en même temps deux enfants, que faisait le troisième pendant ce temps? Il attendait donc! Il a quel moment a-t-il été tué? Troppmann est donc d'une force herculéenne, apparemment? M. le docteur Bergeron vous a dit qu'en raison de son métier de mécanicien, il pouvait avoir une force supérieure...... Mais quand il s'agit de tuer trois enfants, de les fouiller, cela, cela, cela! Quoi! pas un n'a pu s'échapper? C'est incroyable. Il n'aurait pu réussir [illegible] s'il avait été seul.

L'avocat rappelle les déclarations de M. Rigoy, l'hôtelier de l'hôtel du Chemin de fer du Nord, et de son employée, signalant un jeune homme avec lequel Troppmann aurait été vu le 19 septembre.

Au Havre, on le trouve avec un jeune homme chez la femme Brady, maîtresse de la taverne de Londres, à Paris, il est encore avec deux individus: un blond, âgé de 22 ans, l'autre, âgé de 30 à 35 ans, de grande taille, ayant l'air très robuste. La dame Brady a cru reconnaître Troppmann dans les trois individus qui ont été chez elle. Troppmann a d'abord nié ce fait. Il a menti, mais il avait alors intérêt à mentir.

La défense, dit l'avocat, ne prétend pas écarter les horribles crimes qui sont imputés à Troppmann; ce qu'elle fait ici, c'est de dire à l'accusation: Vous faites fausse route! Pour moi, il y a quatre misérables qu'on ne cherche, on les trouvera!

Certes, Troppmann a sa part de responsabilité dans cet abominable carnage qui a soulevé l'indignation publique. Mais si elle est partagée cette responsabilité, on peut dire [illegible] grande honte ......

Mais abordons un autre point.

Si Troppmann a pu accomplir seul les crimes de Pantin, on ne peut le juger comme un être humain.

Dans l'univers entier, il y a eu, à l'occasion de cet enfant de vingt ans, une grande émotion parmi les savants. L'un d'eux me disait hier: Regardez la conformation étrange de Troppmann, la disposition particulière de ses mains: cet homme a une étrange analogie avec les bêtes fauves. Eh bien! si l'accusé est une bête féroce, il faut le museler, mais vous ne devez pas le tuer! (Rumeurs dans la salle.)

Me Lachaud termine sa plaidoirie en donnant lecture d'une lettre qui lui a été remise ce matin par Troppmann et dans laquelle celui-ci dit: "Si je suis condamné à mort, je ne pourrai en cassation, non pas pour vivre, mais afin de faire découvrir mes complices!" (Marques d'incrédulité dans l'auditoire.)

Après des répliques de M. le procureur général et de Me Lachaud, l'audience est suspendue pendant vingt minutes.

A sept heures, M. le président interpelle Troppmann pour savoir s'il a quelque chose à ajouter à sa défense.

L'accusé, qui n'avait cessé de se tenir entièrement penché, se redresse vivement et répond négativement avec indolence.

Les débats sont clos. L'audience reste suspendue pendant vingt minutes. Elle est reprise à sept heures, et M. le président commence le résumé de ces longs débats.

Le jury se retire dans la chambre des délibérations; il est neuf heures moins un quart.

Pendant ce temps, les conversations les plus animées s'engagent relativement au résultat probable de ce procès.

A neuf heures et demie, les jurés rentrent; le silence est long à se rétablir. On annonce la cour.

M. le président.—J'invite formellement l'auditoire à s'abstenir de toutes marques d'approbation ou d'improbation. Toute manifestation est un manque de respect à la justice.

Monsieur le chef du jury, veuillez faire connaître à la cour le résultat de votre délibération.

Le plus profond silence s'établit.

Le chef du jury.—Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est: Oui sur toutes les questions. (Mouvement prolongé.)

M. le président.—Gendarmes, faites entrer l'accusé.

On se lève de différents côtés de la salle afin de voir si la physionomie de Troppmann a changé. Au bout de quelques minutes, et sur l'invitation réitérée des huissiers audienciers, le calme se rétablit enfin.

Le greffier donne alors lecture du verdict.

M. le procureur général requiert contre l'accusé l'application des articles, 147, 148, 151, 301, 302, 304 et 401 du Code pénal.

M. le président.—L'accusé et son défenseur ont-ils quelques observations à faire sur l'application de la peine?

Troppmann, sans paraître le moins du monde émotionné, répond: Non.

M. le président.—La cour ordonne qu'il en sera délibéré en la chambre du conseil.

Pendant les dix minutes que dure cette délibération, l'accusé conserve à peu près la même attitude que celle qu'il avait gardée durant les audiences précédentes. Cependant, pour la première fois, nous le voyons tenir la tête plus légèrement inclinée en arrière et relever les yeux en face de lui jusqu'à la hauteur du siège du ministère public.

Il ne conserve plus aucun doute sur le sort qui lui est réservé. Les deux gendarmes entre lesquels il est assis ne le perdent pas de vue une seule minute. Ils paraissent craindre quelque tentative de suicide, et se disposent à saisir leur prisonnier au moindre mouvement de celui-ci.

Pendant la délibération du jury, Troppmann a tenu un propos qui indique combien sa présence d'esprit l'avait peu abandonné: un gendarme ayant dit à un de ses collègues qu'il ne serait pas trop tôt ce soir quand il mangerait sa soupe, Troppmann, prenant part à la conversation, s'écria: "Je suis bien que je serai condamné à mort, mais ça ne m'empêchera pas, moi aussi, de manger de bon appétit!"

La cour rentre.

M. le président prononce un arrêt qui condamne Troppmann à la peine de mort.

(Des marques d'approbation très prononcées accueillent cet arrêt.)

M. le président.—Condamné, vous avez trois jours pour vous pourvoir contre l'arrêt que vous venez d'entendre.

Gendarmes, reconduisez le condamné.

Quant à Troppmann, il a entendu la lecture du verdict et celle de l'arrêt sans faire le plus léger mouvement. Pas une contraction dans ses traits, pas même un de ces symptômes physiologiques qui marquent chez un condamné son condamné qui passe ordinairement comme un éclair sur la figure des condamnés les plus énergiques. Il est là, immobile, tournant le dos au public, le front haut, les yeux baissés et regardant "en dessous," les paupières ou peu en quelque sorte.

Tout le monde l'examine. Il se lève, fait à MM. les jurés, sans affectation aucune, un salut simple et modeste. Les gardes veulent le retenir ou le saisir par le bras avant de lui faire franchir la petite porte des condamnés.

Il refuse ce concours, sourit, et leur répond à voix basse: "Oh!... je le savais bien. Il sort immédiatement d'un pas assuré.

La foule s'écoule lentement, en proie à une vive émotion.

Au moment où, après la lecture du verdict, M. le président ayant donné l'ordre de ramener Troppmann à l'audience, un des gendarmes s'approchait de lui en le saisissant par le bras, l'accusé le repoussa assez vivement et dit:

—Ne me touchez pas, je n'ai pas besoin qu'on me tienne pour aller d'ici dans la salle.

Le gendarme insista, et voyant Troppmann se disposer à une certaine résistance, il s'adressa à un sous-brigadier du service de sûreté et lui demanda s'il n'avait pas sur lui des menottes, afin de contenir l'accusé si cela était nécessaire. Cette précaution calma tout à coup Troppmann, qui, sans ajouter un mot, se laissa prendre par le bras et conduire à l'audience.

En sortant de l'audience, après la condamnation, Troppmann est resté silencieux durant le trajet de la salle à la Conciergerie.

On sait qu'hier et avant-hier il affectait une grande gaieté et s'empressait de demander à dîner. Son dîner, aujourd'hui, a été tout différent, et lorsqu'il a vu M. Claude, qui était assisté de plusieurs agents du service de sûreté, il n'a pu maîtriser une certaine émotion.

Les agents et les gardiens se sont emparés de lui et l'ont complètement déshabillé, l'ont revêtu de la chemise et du pantalon des prisonniers, et lui ont fait endosser la camisole de force.

Durant la première partie de cette opération, Troppmann n'a prononcé aucune parole, mais on pouvait voir le visage du condamné se contracter par instants et pâlir. Au moment où on bouclait la camisole de force, il a pris l'un des agents et ne pas le serrer trop fort pas: "Voilà bien de la comédie que vous faites-là!" a-t-il dit brusquement.

Une fois la camisole bouclée, on a demandé au condamné s'il désirait prendre quelque nourriture: il n'avait en effet rien pris depuis huit heures du matin, heure à laquelle on lui avait apporté une tasse de chocolat. Troppmann a demandé alors qu'on voulût bien lui donner à boire.

Un des employés de la Conciergerie ayant apporté une gamelle en fer pleine de vin Troppmann en a bu la valeur d'un verre, à peu près; il a remercié, et, se jetant sur son lit, il s'y est étendu, le visage tourné du côté de la muraille.

M. Claude s'est retiré alors, suivi des deux agents de service auprès de Troppmann depuis la matinée et qui auront dû être remplacés par deux autres, comme à l'ordinaire.

(Gazette des Tribunaux.)

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagne aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

☞ La machine à coudre à points tout de Willcox & Gibbs réalise les prodiges des fées: elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & Co., 115 Canal. ☞

Le Dr R. Hunter sur l'Ozène.

L'Ozène est le nom technique donné à une forme avancée de catarrhe (qui amène l'ulcération ou la carie de membranes qui [illegible] le nez et qu'elle est arrivée aux cartilages et à l'os. Tout catarrhe peut se terminer par l'ozène, mais il est le plus souvent, chez les personnes qui sont naturellement scrofuleuses. L'écoulement a alors par les narines ou par la gorge; il est généralement JAUNE ou JAUNE VERDATRE, fréquemment mêlé de sang et il est presque toujours mauvais. CETTE MALADIE, dit le Dr Wood, de Philadelphie, EST UNE DES PLUS OPINIATRES ET DES PLUS DÉSAGRÉABLES QUE LE MÉDECIN AIT A COMBATTRE. DANS LES CAS GRAVES L'HALEINE DU MALADE EST SI HORRIBLE QU'ELLE L'ISOLE PRESQUE DE LA SOCIÉTÉ ET FAIT DE LUI UN OBJET DE DÉGOUT POUR LUI-MÊME.

Au bout de quelque temps, l'ODORAT est affecté et souvent se perd.

La SURDITÉ est une des conséquences les plus communes de l'Ozène; elle provient de son extension à l'oreille interne par les tubes d'Eustache.

Des MAUX DE TÊTE et sur les cavités du front, une imperfection de la mémoire et même l'aliénation mentale proviennent fréquemment de l'ozène lorsqu'il s'étend au cerveau.

[illegible]

Ma première lettre traitera du changement de climat et de la [illegible].

ROBERT HUNTER, M. D.

[illegible] Canal.

Nile-Orléans, 19 janvier 1870.

AVIS.

LE DR. R. HUNTER, de New-York, [illegible] spécialement au traitement des Catarrhes, des Bronchites, de l'Asthme, de la Phthisie et des Maladies du cœur.

Bureau à la Nouvelle-Orléans, 185 rue du Canal—Heures, de 9 heures à 4 heures.

☞ Il n'est pas étonnant que les hommes [illegible] Wilcox & Gibbs [illegible] par M. S. Hedrick, 57 et 115 de la rue du Canal. ☞

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Le bill de la Virginie passé au Sénat des Etats-Unis.

Plusieurs amendements graves.

La Chambre des Représentants en Georgie.

Nouvelle version sur la fameuse scène d'organisation.

Progrès du suffrage des femmes.

Aigres discussions entre les Radicaux.

Nouvelles Européennes.

Paris, 21 janv.—Haussmann, ex-préfet de la Seine, est dangereusement malade.

La grève du Creusot continue.

Londres, 21 janv.—On n'a plus d'inquiétude sur le Great Eastern, il a été hélé le 5 décembre, dans les parages du Sud Atlantique.

Rome, 21.—L'archevêque de Malines, qui est à la tête de ceux qui soutiennent l'infaillibilité dans le concile œcuménique, a été nommé primat de Belgique.

Nouvelles de Washington.

Washington, 21.—Le Revenu a touché aujourd'hui $470,000.

Le secrétaire Boutwell a ordonné que les salaires des employés du gouvernement seraient affranchis de la taxe du revenu.

Le Star dit: Le comité des voies et moyens de la Chambre a décidé, ce matin, une réduction de droit sur les mélasses de 8 à 5c. Il réduira aussi le droit sur le sucre, le thé et le café, laissant la même des droits sur les manufactures.

Les comités de district des deux Chambres sont à entendre les délégués de la convention des droits des femmes qui est en session ici pour favoriser le suffrage universel dans le district de Colombia.

Washington, 21.—Luther Lee Jr. a été nommé collecteur des douanes à Norfolk, à la place de Webb, dont le terme est expiré.

Washington, 21 janv.—Des avis reçus de France, disent que M. Berthemy, vient ici pour régler les questions du câble et de poste entre les deux pays.

Le commissaire Delano décide que les fermiers vendant leurs propres produit, doivent avoir le bénéfice du droits contre la taxe spéciale, comme vendeurs de produits. Ils ne devront payer la taxe que lorsqu'ils feront des affaires accidentelles et régulières.

Tout ce qu'on sait de l'investigation sur la panique de l'or à New York, c'est que de fortes sommes furent achetées par Gould et Fisk, dans le but de produire une hausse.

M. Sumner, après avoir voté pour tous les amendements, refusa de voter sur l'adoption de la Virginie.

Butler a dit que la présente admission de la Virginie sanctionne la chute de.............

SÉNAT.—11,000 officiers de l'armée demandent une augmentation de salaire. Plusieurs pétitions favorables au suffrage des femmes ont été présentées. Un privilège d'affranchissement et les bills qui en proviennent sont présentés de temps. Un nombre de certains privilèges en faveur d'un cable atlantique qui ici et Belgique a été référé au comité des affaires extérieures.

Le comité de la Chambre sur la taxe du revenu a [illegible].

Un bill prohibant les ventes de terres publiques, excepté aux occupants, a été présenté.

Pomeroy a présenté une résolution proposant un 16e amendement pour le suffrage des femmes.

Norton a lu des extraits du procès verbaux montrant que la commission de Terry était de décider de l'éligibilité des membres de la Législature de la Georgie, usurpant ainsi les pouvoirs des deux Chambres pour la vérification des titres de leurs membres respectifs.

Le bill de Virginie a été repris. Trumbull a parlé deux heures. Sumner a répondu pendant une heure et demie et leurs discours étaient fort amers. Les deux sénateurs ont été rappelés à l'ordre pour leur langage non parlementaire.

Finalement à 5 heures et demie, le Sénat a adopté, par 47 voix contre 10, un amendement de Drake qui prévoit que la constitution ne doit pas être changée pour en priver aucuns citoyens du droit d'occuper des charges. Un autre d'après lequel il n'y aura pas de changement pour la constitution d'un amendement parce que la Virginie ayant accepté le 14e et le 15e amendement a droit à la représentation. Ces amendements ont été adoptés par une faible majorité, mais quand le bill a passé le Sénat, il a été adopté par un vote régulier de partis.

Le Sénat s'est ajourné à lundi.

CHAMBRE.—Les comités des voies et moyens, des banques et de circulation ont la permission de siéger pendant les séances. La Chambre s'est formée en comité général. Ely s'est adressé au comité en faveur d'une réduction du tarif pour les intérêts des agriculteurs.

Butler a fait plusieurs tentatives pour parler en opposition à Dawes qui accuse l'administration avec une violence extraordinaire.

La Chambre s'est ajournée au convenant que la journée de demain serait consacrée à la discussion. Butler et Dawes pourront s'adresser à leur sujet l'un contre l'autre.

Nouvelles diverses.

Atlanta, 21 janv.—L'Hon. Virgile Hillyer, représentant du comté de Camden, publie une lettre datée du 20, adressée à l'Hon. Willard Warren, secrétaire des États-Unis, pour réfuter les représentations faites, il y a quelques jours, par l'Hon. H. Caldwell, représentant de cet Etat, à l'Hon. J. A. Bingham.

Il dit: Mon attention a été appelée sur une lettre de l'Hon. J. H. Caldwell à l'Hon. J. A. Bingham, etc.... Cette lettre contient tant d'assertions erronées et de fausses représentations sur l'état actuel des choses en Georgie que je me crois tenu de vous exposer les choses sous leur vrai jour. Il est dit dans cette lettre que le gouverneur a recherché l'opinion de l'avocat-général Farrow, quant au véritable sens de l'acte du 22 septembre 1869, mais quand on se rappelle que l'avocat-général est le conseiller légal et constitutionnel de l'Exécutif et de la Législature, il appert clairement que le gouverneur n'a fait que remplir son devoir en le consultant. Voici du reste un exposé véritable des choses en ce qui concerne l'organisation de l'assemblée générale jusqu'à présent.

Aujourd'hui, après la proclamation du gouverneur, les personnes mentionnées dans l'acte du 22 décembre se réunirent à Atlanta. Mr. A. L. Harris fut nommé secrétaire pro tempore pour aider à l'organisation de la Chambre.

Cette nomination était non-seulement nécessaire, quoiqu'en dise M. Caldwell, mais encore strictement légale et conforme au dit acte. Il resta à savoir si toutes les personnes sommées par la proclamation sont de fait membres de la Législature. L'acte même indique les épreuves qu'elles doivent subir pour être reçues. Il s'agit du serment, et ceux qui ne prêtent pas le serment sont inéligibles, d'après la loi. Il est impossible d'échapper à cela. Ainsi, les personnes seules qui ont prêté le serment peuvent participer à l'organisation de la Législature; jusque là, les élus n'avaient aucun droit à représenter l'Etat, et ne représentent réellement rien qu'eux-mêmes. Ils ne peuvent expédier aucune affaire ni élire aucun officier. Ils ne peuvent non plus désigner l'officier qui administrera le serment, et, comme l'acte ne le désigne pas, il faut donc qu'il soit désigné ou par le gouverneur ou par le commandant militaire. La section 7 dit que le gouverneur peut en appeler à l'autorité militaire quand il le jugera nécessaire pour l'exécution des clauses de l'acte.

La conduite du gouverneur a, du reste, été approuvée par le gén. Terry, comme cela est attesté par la lettre même de M. Caldwell. Arrivons maintenant aux personnes convoquées.

Après l'appel du rôle par M. Harris et la lecture de sa nomination comme secrétaire pro tempore, quelques personnes sur le rôle datant de la proclamation du gén. Meade, parurent et prêtèrent le serment. Alors M. Scott, du comté de Floyd, se leva, et voulut faire une motion et prononcer un discours. Il fut rappelé à l'ordre et informé par le secrétaire qu'on ne pouvait faire ni motion ni discours, et qu'il fallait se borner, d'après l'acte, à appeler le rôle et à administrer le serment. Il y eut beaucoup de bruit et de confusion où M. Bryant et les démocrates ses amis se distinguèrent, mais le calme ayant été rétabli, l'appel du rôle fut continué. Bientôt après, M. Banks demanda la lecture de l'opinion de l'avocat général sur la nature du serment à administrer.

Une les personnes rassemblées pour prêter ce serment, sous peine de parjure, voulussent le connaître et connaître aussi l'opinion de l'avocat général de l'Etat, le conseiller légal de l'Assemblée générale, avant de le prêter. Il n'y avait là rien que de plus naturel et de fort raisonnable. Pas tout à fait cependant, car M. Bryant commença immédiatement à faire du bruit et à troubler l'Assemblée. Il fut respectueusement rappelé à l'ordre par le secrétaire, mais il y résista tout le temps. Ses amis, les démocrates, se permirent de pousser des cris auxquels les galeries se joignirent. La plus horrible confusion suivit. Bryant se tenait dans le centre en vociférant d'une manière sauvage, pendant que le secrétaire criait à l'ordre sans aucun effet apparent. Avec fermeté et dignité, le secrétaire maintint sa position et ce n'est que vers la fin, quand il le jugea absolument nécessaire, qu'il ordonna l'arrestation de Bryant, qui s'était en proférant des menaces. L'ordre se rétablit avec difficulté. L'appel du rôle et l'administration du serment furent poursuivis.

Mais peu de temps après, le calme fut encore troublé par M. Bryant qui sauta sur le bureau et proposa d'élire pour orateur pro tempore Mr. Caldwell, du comté de Troup. Rappelé de nouveau à l'ordre et plusieurs fois de suite, il persista dans sa motion. Les démonstrations avec les mains ne sont des galeries criaient: Oui! oui! et au milieu du bruit et de la confusion M. Bryant déclara la motion adoptée. Il invita en conséquence M. Caldwell à occuper le fauteuil de l'orateur. C'est ce que M. Caldwell avec une sagesse recommandable refusa de faire. M. Scott, de Floyd, proposa alors d'élire M. Bryant comme orateur pro tempore et mit la question aux voix, bien que les députés fut extrême. Le question fut emportée par les galeries. Bryant alors s'approcha du fauteuil de l'orateur avec l'intention de prendre sa place, levant ses bras et vociférant comme un maniaque.

Les meneurs confus de la démocratie rebelle qui se trouvait autour de lui avaient comme une [illegible] de démons, auxquels les galeries se joignaient, les menaces, etc., donnaient à la scène un aspect sauvage. Les armes furent tirées de tous côtés et il sembla un instant que les démocrates rebelles, furieux et enragés, conduits par Bryant, étaient déterminés à procéder à l'organisation de la Chambre par la force des armes et à défier toutes les lois divines et humaines. Une motion de s'ajourner fut faite alors et Bryant déclara qu'elle était adoptée bien que personne n'eût voté, attendu que le monde des galeries et la foule excitée d'en bas n'avaient pas cessé un instant de pousser des cris furieux. Ce fut bientôt après que Bryant reçut avis que certaines personnes qui, au milieu du bruit et de la confusion, avaient assumé l'autorité de nommer un comité pour aller voir le gén. Terry, étaient revenus.

Poughkeepsie, 21.—Le Prince Arthur a pris la direction du Sud aujourd'hui.

Marchés Européens

Liverpool, 21 au soir—Marché ferme. Upl. 11 5/8. Orléans 11 7/8. Vente aujourd'hui 12,000 balles.

Marchés américains.

New York, 21 au soir—Coton faible. Vendu 11,000 balles. Mid. 25 3/8.

New York, 21 au soir—Argent facile de 5 à 7. Or 120 3/8. Sterling 9. Fonds publics plats. 5-20 115. Fonds du Sud généralement forts.

Memphis, 21 janv—Coton calme à l'ouverture. Midd. 24 1/4. Reçu 2160. Exporté 1554.

Charleston, 21 janv—Coton calme et ferme. Vendu 490 balles. Midd. 24 1/4. Reçu 454.

Savannah, 21 janv—Coton calme. Vendu 600 balles. Midd. 24 5/8. Reçu 1766. Exporté 3160.

Memphis, 21 janv—Coton calme. Mid. 24 1/4. Reçu 2152. Exporté 1554. Stock 19,142 balles.

Nouvelles des Rivières.

Vicksburg, 21 janv.—Descendant: les steamers Pauline Carroll, Allegheny, Belle et barges, Leonidas. Temps clair et chaud.

Memphis, 21 janv—Descendant: le Continental, Mollie Able. Temps clair et agréable.

Passe du Sud-Ouest, 21 janv—Pas d'arrivages.

Cairo, 21—Descendant, l'Indiana. Les eaux ont monté de 4 pieds dans les dernières 24 heures. Temps clair et doux.

(Dépêches d'hier soir.)

Washington, 21 janvier—Chambre—Schenk a donné avis que le comité des voies et moyens présenterait le bill du tarif la semaine prochaine. La discussion de bills particuliers est reprise.

Sénat—Discussion sur l'abolition du privilège d'affranchissement.

Washington, 21.—Le caucus démocratique appelé pour considérer la proposition des membres démocrates du comité d'élection qui s'en retirerait, a décidé que c'était le devoir de ces membres de rester, de surveiller et de protester contre ce qu'ils appellent des mesures de parti.

L'Ohio et l'Iowa ont définitivement ratifié le 15e amendement.

Londres, 21.—Des détails sur la position de López, dans l'Amérique du Sud, montrent qu'il est fortement posté avec 4,000 hommes et 30 pièces d'artillerie. Il a conclu un traité avec les Caingaya (Indiens) qui lui fournissent 15,000 combattants et des provisions pour sept ans.

Rio Janeiro, 25.—Louis M. Gottschalk pendant qu'il touchait du piano dans une réunion, est tombé de son siège après avoir perdu toute sensibilité. Il languit trois semaines et a expiré le 18 décembre.

L'émancipation fait de grands progrès au Brésil.

New York, 21.—Or 120 7/8. Coton plat. Mid. 25 1/4.

Législature de la Louisiane.

VENDREDI, 21 janvier 1870.

SÉNAT.—Plusieurs rapports sont présentés sur le bill relatif à l'éducation publique, le bill des banques et la quarantaine, &c.

Le président nomme les membres suivants pour examiner la situation financière de la ville, ce sont MM. Bacon, Campbell et Monette; et pour examiner les affaires des Water Works, MM. Foote, Copland et Todd.

M. Futch présente une pétition de certains citoyens de la paroisse Jackson contre la création des nouvelles paroisses.

Un bill pour améliorer le cours de la rivière d'Atchafalaya, dans l'intérêt de la navigation, est retiré.

Une résolution pour réviser et amender la charte de la ville de Jefferson.

Aussi une résolution autorisant la ville de Jefferson à émettre des obligations pour payer ses dettes.

M. Campbell présente une résolution portant que le sergent d'armes devra procurer des chaises aux visiteurs dans le pourtour de la salle. Adoptée.

M. Packard demande la discussion du bill qui permet à J. O. Nixon de poursuivre l'Etat. Adopté.

Le Sénat rejette par 18 voix contre 9 les amendements de la Chambre relatifs au choix d'un local pour la nouvelle maison d'Etat.

Ce règlement est suspendu et M. Todd appelle la discussion du bill pour amender la loi sur le jeu. L'amendement est que la dénonciation recevra rien et que toute l'amende aura pour l'Hôpital de Charité.

M. Lynch demande qu'on vote par oui et par non afin qu'on connaisse ceux qui sont pour le jeu ou contre le jeu. Si la dénonciation n'offre aucun profit, il n'y aura pas de dénonciateurs. Il n'y a que les joueurs qui soient intéressés à amender la loi; par conséquent, si vous voulez empêcher le jeu, il faut repousser l'amendement.

Le bill d'élection est mis en discussion et M. Pinchback a la parole. Il le garde longtemps et aborde une certaine modération. Il dit en définitive, que si les démocrates promettaient de n'être pas dans l'avenir ce qu'ils ont été dans le passé, le bill perdrait de son importance. M. Pinchback poursuit même le son danger, car il ne demande pas mieux que d'être l'ami de tout le monde, et en classe ne demande pas autre chose.

Après une discussion orageuse et l'emploi de toutes les ressources parlementaires pour faire voter le projet de discussion ou pour la faire ajourner, la première section est déclarée adoptée à 2 heures 40 m. Après 4 jours de discussion le Sénat a statué sur la 2e partie du bill.

Les sénateurs Backman et Thompson continuent la lutte avec la même vigueur et le premier demande une session exécutive, mais M. Ray soulage tout le monde en demandant l'ajournement qui est voté par 15 contre 11.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Présidence de M. Carr. 95 membres répondent à l'appel.

Une communication du gouverneur transmet le rapport annuel du Bureau des travaux publics.

Une motion de référer le rapport au comité permanent des terres et levées, a été faite par M. Dewees, de Bienville.

M. de Orange demande qu'il soit référé au comité chargé de faire enquête sur les affaires financières du dit Bureau. La demande est repoussée par 31 contre 21.

Le rapport est alors référé selon le désir de M. Dewees, et renvoyé à l'impression.

M. McMillen, de Carroll, demande que la Chambre reconsidère le vote par lequel le bill 87, autorisant le règlement des dettes de l'Etat envers certaines banques de la Nouvelle Orléans, par des émissions d'obligations, a été indéfiniment ajourné, et que la motion de reconsidérer soit déposée sur la table. Cette motion a été référée par 50 contre 42.

M. Carell, d'Orléans, demande la question préalable.

M. Lowell lui répond que sa motion n'est pas dans l'ordre.

L'orateur soutient le point soulevé par M. Lowell.

M. Carell appelle de la décision de l'orateur, et M. McMillen prend la parole.

Alors la plus grande confusion règne dans l'assemblée. Chacun veut parler et dit: M. l'orateur! en gesticulant d'une furieuse manière.

Le but du bill est de rémettre des obligations à la place de celles qui ont été transférées par la loi de l'Etat à certaines banques de la Nile-Orléans en 1861 et 1862, pour argent prêté, afin de poursuivre les hostilités contre le gouvernement des Etats-Unis.

A ce point M. Lowell appelle l'ordre du jour qui est le veto sur le bill pour améliorer l'Avenue St Charles.

Mais une discussion s'étant élevée sur l'ordre spécial du jour, l'assemblée retombe dans le désordre. M. McMillen cependant finit par avoir la parole.

Il s'oppose au bill, dit-il, parce qu'il ne veut pas taxer le peuple de l'Etat pour payer une dette créée pour soutenir la guerre contre le gouvernement fédéral et le système de l'esclavage. Il n'hésite pas à déclarer que si cette dette était payée il vaudrait mieux que cet Etat rentrât dans la condition de l'esclavage ou trouvât quelque autre forme de gouvernement.

Il ajoute que quiconque voterait pour cette mesure ne serait pas digne de la liberté qui avait été conquise pour lui par les armes du gouvernement national. Il conclut en demandant l'ajournement qui se passe pas. 40 pour, 43 contre.

M. Carell, d'Orléans, demande alors la question préalable sur son appel de la décision du président. La principale question est ordonnée par un vote de 47 contre 37.

Après une troisième discussion qui se termine par un vote contre la décision de l'orateur, 37 contre 31—la Chambre s'ajourne.

FAITS DIVERS.

—Comme l'avare Achéron, Mrs Stowe ne lâche point sa proie. Du cadavre de Byron, que cette goule a déterré, elle a trouvé encore à extraire un gros volume, qu'elle jette furieusement à la tête du pauvre grand homme.

Ce livre paraîtra cette semaine aux Etats-Unis. Mrs Stowe y maintient, en le délayant, tout ce qu'elle a avancé; et cette œuvre toute d'accusations et de récriminations, elle l'appelle doucereusement la Justification de lady Byron.

La bonne âme!

Un journal de Chicago résume pittoresquement le rôle de la vieille puritaine dans toute cette affaire:

Mrs Stowe but de bréveuse avec les tibias d'un grand homme mort.

AFFAIRE DE PRESSE.—Le Paris Journal annonce que son gérant et son imprimeur ont été appelés hier à comparaître devant M. de Larcy [illegible] d'instruction, sous la prévention d'outrage à S. M. l'Impératrice, à raison d'un article inséré dans le numéro du jeudi 16, et intitulé: La Robe Pistol à S. M. l'Impératrice.

TEMPÉRATURE.—21 Janvier 1870.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	59	degrés.
12 " M.	63	"
3 " P. M.	65	"
6 " P. M.	63	"

IL N'A JAMAIS PARU AUX ETATS-UNIS de remède qui ait été aussi efficace que le Vermifuge de B. Fahnestock. Des médecins distingués l'emploient avec la plus grande confiance, beaucoup d'entre eux, ils disent dans leurs préjugés, ont, par leurs certificats, témoigné de la supériorité de ce véritable vermifuge [illegible]. LES VERS SERONT ENTIÈREMENT CHASSÉS DU CORPS.

Les médecins n'hésitent pas à recommander et à prescrire le Vermifuge de Fahnestock. LE SUCCÈS EN EST TOUJOURS CERTAIN. On l'a souvent donné aux enfants comme purgatif et [illegible] de grandes quantités de vers dont on ignorait l'existence dans les corps des pauvres petits êtres.

L'acheteur doit examiner lui-même chaque bouteille avant de l'acheter. Le simple mot de FAHNESTOCK ne suffit pas. Il faut que l'acheteur s'assure que les initiales B. A. précèdent le nom de Fahnestock.

1er janv—1 m t 12 1

MARIÉ, le 15 janvier, à la Cathédrale St Louis, par le Rév. Père Millet, M. EUGÈNE DÉCHAMPS à Mlle MARIA MALLARD, tous deux de cette ville.

MARIÉ, le 8 janvier 1870 à l'église de l'Annonciation, par le Rév. Père Durier, M. BUENAVENTURA PRAT, d'Espagne, à Mlle ANGELA GALABERT, de cette ville.

Décédée hier, 21 janvier, à 8 heures et demie A. M., ANNA LILY, âgée de 18 mois et six jours, seule enfant de Dr. G. Devron et de Catherine Fitzgerald. Les parents et amis des deux familles sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui samedi, à 3 heures P. M. Le convoi partira de la résidence de ses parents, rue Casacalvo, No. 631, entre Clouet et Montégut, Troisième District.

Décédée à Thônes, en Savoie, le 19 décembre 1869, à l'âge de 71 ans, Mme J. M. MACHET, mère de Philippe Machet, de Baton Rouge, Louisiane.

Décédée hier matin, à 2 heures, Mme Vve JULIA DAUNOY, née CORA DOUVILLIER, à l'âge de cinquante deux ans. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son fils EDOUARD THOMAS, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le corps est exposé chez son fils, rue Ste Anne, No 272, près Robertson.

Décédée, à Alger, le 21 janvier, HANNAH LOUISA RILEY, épouse de R. Loard Jr. et fille de feu capitaine John Riley et de Margaret A. Ferguson. Les amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles. Le convoi partira de la dernière demeure, à deux heures précises, pour l'Odd Fellows Rest. Les journaux de Louisville, St. Joseph, Mo., Ashland, Ohio, Tuscumbia, Ala., Thibodeaux et Pointe-Coupée sont priés de reproduire cette annonce.

Avis aux Familles.

A VENDRE une belle tombe en briques, bâtie tout récemment sur deux terrains, avec grilles en fer battu [illegible]. Ce tombeau a trois fours et un caveau. S'adresser à J. F. CALLIGO, marbrier, rue St Louis, No [illegible].

A vendre aussi plusieurs autres tombes dans le Cimetière Lafayette No 1, rue Washington.

Tapis, Toile cirée, Rideaux.

A. BROUSSEAU & CO.

rue de Chartres, 17, importateurs et marchands en gros et en détail de TAPIS TOILES cirées pour parquet, pour tables, &c.

[illegible]

Le Rév. P. Chocarne

PRÊCHERA à l'église de l'Immaculée Conception, DIMANCHE, 23 du courant, à 6 heures du soir. On quêtera pour la Maison du Bon Pasteur.

22 janv—1 V. S. BLANC.

AVVISO

[illegible] O. LUCCHESI [illegible] ITALIANA [illegible] No. 3... Rempart St.

O. LUCCHESI

[illegible]

SECOND GRAND BAL Paré et Masqué, ANNUEL.

—DONNÉ PAR LE—

CONCLAVE ÆTNA No. 15,

S. W. M.

DANS LA NOUVELLE SALLE DES ODD FELLOWS.

Rue du Camp

MARDI SOIR, 25 JANVIER 1870.

—COMMISSAIRES—

[illegible]

Billets......................Trois Piastres.

Les demandes pour "les Invitations de Dames" doivent être faites par écrit, contenir le nom et la demeure de la personne [illegible] adressées à [illegible].

MAR NIHOUL, Coin Canal et Dauphine.

FÉLIX BARON—16, rue Baronne, au encoignure Canal et Bassin.

H. KURTZ, Coin Carondelet et Canal.

E. F. DENECHAUD—No 12 rue Carondelet.

JNO G. GUERIN—No 184 rue Commune.

WM. PEMBERTON—Compagnie d'Assurance des Marchands, 104 rue du Canal.

J. A. BÉTAT, chez Pifet, rue du Canal.

18 janv—td Etrev—PP

300 Paniers HUILE,

Grandes et demi-bouteilles, de FOSSEL FILS.

25 paniers HUILE D'OLIVE surfine, 25 paniers OLIVES.

En débarquement de l'ARGNAU et en magasin.

A vendre par A. CARRIÈRE & CO.

22 janv—2t No 21 Bienville.

Chien égaré.

Il s'est égaré, lundi dernier, 17 janvier, dans les environs de la rue des Remparts et Ste Anne, un CHIEN à RATS (black and tan), de la grosse race. La personne qui le ramènera au No 147 rue Royale, entre les rues Toulouse et St Pierre recevra une récompense libérale. 22 janv—2t

Foin. Foin Foin.

500 BALLES FOIN de l'Ouest, à vendre, en lots au gré des acheteurs, par

EDW. BURKE & CO.,

Aux Nos. 124, 126 et 128 de la rue Nile-Levée, coin Girod. 21 nov—PP

DOMESTIQUE DE SALLE A MANGER.

UN bon domestique de salle à manger, homme ou femme, trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant au coin des rues Esplanade et Derbigny, Troisième District. 20 jan ☞ PP

Dyssenterie chronique.

NOUVELLE DÉCOUVERTE d'un remède infaillible contre la dyssenterie la plus invétérée. Les [illegible]. S'adresser rue Marigny, No. 22, entre Victory et Levée. On ne paiera qu'après guérison parfaite.

19 janv—1m.

Pharmacie.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 24 janvier 1870, il sera vendu, à 3 heures de l'après-midi, à l'encoignure des rues Claiborne et Dumaine—

Le fonds d'une Pharmacie très bien assortie et très bien achalandée, avec les drogues et comptoirs.

Conditions—Comptant. 21 janv

Pharmacie.

PAR S. GUINAULT, encanteur. AUJOURD'HUI, vendredi 21 janvier 1870, il sera vendu, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Le fonds d'une Pharmacie, consistant en médicaments assortis, flacons, jarres, comptoirs, etc., etc.

Conditions—Comptant. 21janv

J. G. BERMEL & Cie.,

121..........RUE DU CANAL..........121

VIENNENT de recevoir un magnifique assortiment d'articles spécialement nouveaux et constituant ce qu'il y a de mieux comme cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

Parmi ces articles, dont l'énumération serait trop longue, nous mentionnerons:

Gants de peau pour hommes, pour dames et pour enfants, de $1 00 à $2 50.

Chemises françaises de toile, de $30 à $45 la douz. [illegible]

Ombrelles et Parapluies, de $2 50 à $4 50.

Cannes de $0 50 à $[illegible].

Un grand assortiment de Réquilles et de Parapluies [illegible].

LINGERIE—Mouchoirs de batiste, Gilets et Caleçons en flanelle, en toile et en coton, ainsi que tout ce qui compose les effets pour hommes.

ROBES D'ENFANTS, COFFRETS DE SÈVRES, OBJETS D'ART, JUMELLES, &C., &C.

24 déc—1m PP ARTICLES DE RELIGION.

Café de la Bourse.

[illegible] No 8 et 10.... Rue Carondelet....No 8 et 10

TOUT ce que le marché fournit de plus délicat est servi, à toute heure, dans

LE MEILLEUR GENRE FRANÇAIS

On y trouvera les employés les plus courtois, le meilleurs vins, liqueurs, &c.

[illegible]—PP

SPLENDIDE COMBINAISON!

20,000 Numéros seulement!

LOTERIE

—A—

NUMÉROS SIMPLES

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

GROS LOT:

$50,000 !!!

CLASSE A,

Tirage, à la Nouvelle-Orléans,

Jeudi, 27 janvier 1870.

HOWARD, SIMMONS & CO.,

Adjudicataires.

COMBINAISON.

20,000 NUMEROS.

Billets, seulement $20!!

1 lot de	$50,000 soit...	$50,000	
1 lot de	30,000 soit...	30,000	
1 lot de	20,000 soit...	20,000	
1 lot de......	10,000 soit..........	10,000	
1 lot de......	9,000 soit..........	9,000	
1 lot de......	8,000 soit..........	8,000	
1 lot de......	7,000 soit..........	7,000	
1 lot de......	6,000 soit..........	6,000	
1 lot de......	5,000 soit..........	5,000	
1 lot de......	4,000 soit..........	4,000	
1 lot de......	3,000 soit..........	3,000	
1 lot de......	2,000 soit..........	2,000	
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000	SOIT....	$23,000
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
1 lot de......	1,000		
50 lots de......	$500 soit..........	$25,000	
317 lots de......	200 soit..........	63,400	

LOTS d'APPROXIMATION

9 approximations de $500 chacune sur les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $50,000 soit $4,500.

9 approximations de $400 chacune sur les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $30,000 soit $3,600.

9 approximations de $300 chacune pour les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $20,000 soit $2,700.

9 approximations de $200 chacune pour les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $10,000 soit $1,800.

440 lots s'élevant à $280,000

BILLETS ENTIERS, $20

COUPONS, en proportion.

21jan—3t PP

ADRIEN DELPIT. NICOLAS CAUDEL.

A. DELPIT & Cie.

Fabrique à Vapeur de Tabac à Fumer et à Priser

13 & 15..................RUE ST-LOUIS..................13 & 15

Dépôt......Encoignure Carondelet et Commune......Dépôt

PREMIER PRIX aux Expositions Universelles de Paris, en 1855 et en 1867. PREMIER PRIX aussi à l'Exposition d'Altona (Allemagne), en 1869, accompagné du DIPLOME D'HONNEUR.

FABRIQUE DE CANDI,

Une des plus Grandes Fabriques du Sud EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 & 123, rue de la Vieille-Levée 121 & 123

Ils y fabriquent constamment

Du Candi en gros et petits bâtons,

Toute espèce de Candis à la crème,

Toute espèce de Candis nougats,

Candi Star,

Candi amer, (Horehound)

Candi tresse,

Candi dur,

Popping Kisses américaines,

Popping Kisses françaises,

Pâte de Jujube,

Toute espèce de Chocolats,

Gommes,

Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX ornés et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'ARTICLES ÉTRANGERS, tels que

Boîtes de fantaisie,

Cylindres de toutes grandeurs,

Feuilles de pâte de [illegible],

Feuilles or et argent,

Toute espèce de Roses,

Fleurs de tous genres,

Cornes d'abondance

Sacs de fantaisie,

Papier dentelle, etc.

Qu'ils vendront aux plus bas prix du marché.

BON TON

CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte renferme

UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT,

CHAINES DE MONTRES,

ÉPINGLETTES

POUR DAMES ET MESSIEURS

BOUTONS DE MANCHES,

BOUTONS DOUBLES,

BOUCLES D'OREILLES,

ETC., ETC., ETC.

Manufacturé par GEO. MILLER & SON, [illegible] Philadelphie.

300 DOUZAINES, venant d'arriver, et A vendre au détail à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents,

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée

1er oct—PP

AUX personnes qui paient des taxes d'Etat et province [illegible] Troisième District.

[illegible]

O. C. BLANDIN

Percepteur des taxes d'Etat pour le 3me District.

21jan—1mo

RED JACKET BITTERS.

RED JACKET BITTERS.

RED JACKET BITTERS.

RED JACKET BITTERS.

RED JACKET BITTERS.

JOHN W. NORRIS,

Agent général du Sud,

97 CANAL.

[illegible]—3mDJS Nouvelle-Orléans.

Avis.

PERDU OU VOLÉ.

Depuis le 16 de ce mois, un CHIEN [illegible] répondant au nom de [illegible]. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le rapportera [illegible].

H. MEHNERT,

21janv—3t No 76, rue Rousseau, Lafayette.

Whiskies, Genièvres, Vins, etc.

100 barils Whisky Bourbon, de J. A. Miller,

50 barils vieux Whisky Bourbon, de J. A. Miller,

75 [illegible] de T. Magibbon.

25 [illegible] Whisky Bourb n (lem vieux stock,

vieux Whisky Rye Magibbon.

En diverses [illegible] marques de Rye et de Bourbon.

10 [illegible] Whisky d'Irlande, Jameson,

1 [illegible] Arrack fin de Batavia,

2 [illegible] Whisky d'Ecosse de Stewart.

En débarquement des steamers Bremen et Hanovre

15 demi-pipes Genièvre de Hollande, marque de la Cloche.

1 demi pipe vieux "Tom Gin."

Vins Sherry HARMONY,

tels que: Topaze, Amontillado, Cabinet;

Vins de Porto, V. H. & Co. et H. en quantités.

—Egalement—

Vins de Porto de différentes marques et qualités.

[illegible] quart-pipes Cognac, T. Hine & Co., de différents crûs.

—Egalement—

Eau-de-Vie de Pêches et Eau-de-Vie de Prunes.

Bouchons à vin et à soda, champagne, etc.

Absinthe par le [illegible], Sal et Soy.

100 paniers Amer de Boker,

A vendre par

J. Rivière,

Au No 70 de la rue de la Commune.

20 janv—1 m

LE "MERIDIEN."

NOUS avons acheté du propriétaire, M. Chavanne, [illegible] et avantageusement connu et situé dans le Passage de la Bourse, entre les rues Canal et Douane, presque en face du "Sazerac." Nous sollicitons le patronage de nos amis. Nous ne vendrons que les meilleures liqueurs, car nous avons l'intention de maintenir la réputation du "Meridien," et conserver sa clientèle de connaisseurs.

John Latreyte, autrefois du "Washington House."

Manuel Narez, autrefois du "Sazerac."

Lunch chaque de 10 heures et demie à 1 heure.

16 janv—1m

AVIS AU PUBLIC.

ACHETEZ vos lampes et votre huile à la Compagnie d'Huile Royale, rue Dauphine No [illegible] Douane, avec ses plus grands avantages [illegible] de lampes pour Cadeaux du Jour de l'An, qui ait jamais été offert en cette ville.

Nous offrons au public, des Lampes Vases, lampes en cristal, Lampes de table, Lampes à main, Lampes appliques, Lampes de vestibule, Lampes à pied [illegible] Chandeliers et un assortiment complet d'accessoires pour la plus beaux Ornements de Lampes, de Verres, cheminées, becs, globes, etc.

Aussi—des Pendules et de la Verrerie de table fine—Gros et détail—No 15 rue Dauphine.

J. P. CROSS.

16 déc—[illegible] J S D—PP—et camp. M. Directeur.

En débarquement de l'Oswego, de Bordeaux.

40 barriques vin rouge "Alsamade."

10 quarts cognac "Brandywine."

—EN MAGASIN—

50 barriques vin "St Macaire" F. C. & Co.

[illegible] "Rauzan."

[illegible] ordinaire et pour familles.

[illegible] "Médoc," vieux.

A vendre par A. CARRIÈRE & Co.,

[illegible] No 21, rue Bienville.

Olives en barillets.

Olives en barillets.

EN débarquement du navire OSWEGO, de Bordeaux—

[illegible] barillets olives vertes de la dernière récolte.

—Aussi—

[illegible] barriques vin vieux, St-Georges, qualité extra, en magasin.

Un grand assortiment de vins rouges et blancs, de Bordeaux et d'Espagne, Porto, Sherry et véritable Muscat de Frontignan.

A vendre par J. PLAISENT,

[illegible] No 8 rue St-Louis.

Avis.

Bureaux de la Compagnie du Grand Chemin de fer du Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest—No 9 rue St Louis, Nile-Orléans, 17 janvier 1870.

AUJOURD'HUI à une réunion des actionnaires de cette Compagnie, une majorité des actions a été [illegible] que l'usage la réorganisation de la Charte, [illegible].

[illegible] CHARLES KERR, Secrétaire.

VIN ROUGE.

100 Barriques VIN ROUGE, St-Macaire,

100 do do do Blaye,

110 do do do Duvergier,

En débarquement du navire OWEGO, venant de Bordeaux.

A vendre par A. ROCHEREAU & CO.,

19janv—3t 36 et 38 rue St Louis.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 21 JANVIER. CLASSE [illegible]

56	8	12	12	24	75	9	51	16	10	31	[illegible]

Les tirages ci-dessus, plus les autres tirages, se font en public et journellement dans le salon de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & CO.

Rue St-Charles, encoignure Union, Nile-Orléans. En témoignage, nous, soussignés, [illegible] le 21 janvier 1870.

H. PERALTA,

ADAM GIFFEN,

Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries [illegible].

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE —DE LA— LOUISIANE

BUREAUX: No. 120 de la rue Commune.

CAPITAL PLACÉ EN EXCELLENTES GARANTIES..............$500,000.

CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières, aux plus bas taux de prime, et paie les pertes à la Nile Orléans, New York, à Liverpool, à Londres, au Havre, à Paris et à Brême, au gré des assurés.

Assurances contre l'incendie, sur maisons en briques et les meubles qu'il y trouvent, de trois à un an; d'un pour cent par an sur les cotons [illegible] les marchandises, les fonds de marchandises et [illegible] risques en proportion.

CHAS. BRIGGS, Président,

ANT. CARRIERE, Vice-Président,

J. P. ROUX, Secrétaire.

Don au Général [illegible]

"LES HÉROS DE CHANCELLORSVILLE"

LE GRAND TABLEAU représentant Lee et Stonewall à cheval [illegible] Wagner [illegible] 50 cts. Pour [illegible] les JEUDIS et SAMEDIS [illegible].

Bureau de la Compagnie Sanitaire et de Fertilisation.

Rue Dryades No 3.

Nile Orléans, 15 janvier 1870.

DANS une réunion [illegible] de la Compagnie, [illegible].

J. C. GOURDIN, [illegible].

E. BORDELOIS. J. [illegible] MOTTET.

E. BORDELOIS & Co.,

IMPORTATEURS DE VINS, LIQUEURS ET EAUX-DE-VIE

36, RUE BIENVILLE.

Meubles. Meubles.

VENANT D'ETRE DÉBARQUÉS ET A VENDRE AUX PRIX DE FABRIQUE.

50 douzaines Chaises bois [illegible].

[illegible] Meubles de chambre à coucher [illegible].

A vendre par

[illegible]

Aux Fabricants de Cigares!

Tabacs en feuilles de Havane.

LE soussigné a l'honneur d'informer les fabricants de cigares qu'il vient [illegible] Vuelta Abajo, [illegible] qualité supérieure.

En magasin et attendu par les navires Vanguard et Cuba.

Un assortiment complet de

Tabacs en feuilles

de la PENNSYLVANIE, de l'OHIO [illegible]

19janv—6t [illegible] Gravier

Demande d'Ouvrières.

MADAME GROUT, rue Conti, [illegible] des OUVRIÈRES pour [illegible] costumes. De bons gages [illegible] se présenter sans retard.

L'ILLUSTRATION,

MONDE ILLUSTRÉ.

LIBRAIRIE J. A. MOQUET,

139......ROYALE......139

SEUL AGENT pour l'Etat de la Louisiane [illegible] abonnement pour l'année 1870.

L'ILLUSTRATION [illegible]

MONDE ILLUSTRÉ [illegible]

1janv—1mo

ILLUSTRATION.

MONDE ILLUSTRÉ.

HEBERT & ESCOUSSE,

Agents DIRECTS [illegible] Nouvelle-Orléans, la Louisiane [illegible] les prix [illegible] abonnement pour l'année [illegible].

ILLUSTRATION	Un an	$12 00
	Six mois	6 00
	Trois mois	3 00
	Le numéro	25
MONDE ILLUSTRÉ	Un an	8 00
	Six mois	4 00
	Trois mois	2 00
	Le numéro	15

26 déc—1m

J. J. ALBERT,

30...Rue de Chartres...30

encoignure Douane

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX [illegible] Feutre, Laine, Paille, [illegible].

Convenable pour le détail et la vente [illegible] des marchands de la campagne.

[illegible]

GROVER & BAKER [illegible] VICTORIEUX

CINQ premiers prix à la Foire [illegible] de Jackson, Miss.

Un prix pour la meilleure machine [illegible] à l'usage des familles. Un prix pour la [illegible] machine à coudre pour tous les travaux à l'aiguille [illegible] le meilleur point de machine. Le [illegible] machines est au No. 182 de la rue du Canal, coin Dryades. [illegible] PP

A Vendre

GROCERIES

[illegible]

A LOUER

Une maison double ayant [illegible], située rue Dumaine entre Royale et Bourbon [illegible].

S'adresser rue Royale No [illegible].

21 janv—6t

Magasin à vendre.

BON LOYER

A vendre, UN BEAU MAGASIN en briques, situé dans la rue [illegible] entre Girod et Poydras, [illegible].

21janv—5 Au No. [illegible] rue Royale.

POUR CAUSE DE DÉPART

A vendre, ou à louer à long terme,

La grande et belle maison située rue Ste-Anne et St. Claude, avec la Pharmacie [illegible].

S'adresser [illegible].

A LOUER

La vaste bâtisse à quatre étages, avec WAREHOUSE à jardin, située à la [illegible] coin des rues Conti et Chartres. Possession au besoin pendant le 1er octobre.

S'adresser au Bureau de M. C. [illegible] No 54, rue Bienville. [illegible] PP

G. L. FAVRE,

148........RUE ROYALE........148

IMPORTATEUR DE

VEAUX VERNIS, [illegible] Maroquins [illegible] Chaussures [illegible].

[illegible] Cuirs à Harnais [illegible] Cincinnati et New York. Peaux de Chamois [illegible]. Les ordres de la campagne [illegible] PP